

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### GENFIT informe ses actionnaires sur certaines modalités de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2021

**Lille (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), le 8 janvier 2021** – GENFIT (Nasdaq et Euronext: GNFT), société biopharmaceutique de phase avancée engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies hépatiques et métaboliques (la « Société »), informe aujourd'hui ses actionnaires de certaines évolutions sur certaines modalités de participation et de tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2021 (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** ») à la suite de la publication du décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020 prorogeant et modifiant le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 précisant les modalités de tenue des assemblées à huis clos (le « **Décret** »). En conséquence, les modalités l'Assemblée Générale Extraordinaire indiquées dans le présent communiqué (représentation par un mandataire, questions écrites, composition du bureau et retransmission) complètent celles présentées dans l'avis publié aux Bulletins des Annonces Légales Obligatoires, n°147 en date du 7 décembre 2020.

La Société rappelle que dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et en application des mesures d'urgence adoptées par le gouvernement, le Conseil d'Administration de la Société a décidé que à l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra à huis-clos au siège social situé sur le Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée à Loos (59120) hors la présence des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

#### **Modalités de représentation par un mandataire à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Conformément au Décret, il est précisé que l'actionnaire ayant choisi de se faire représenter par un mandataire de son choix, doit notifier sa désignation, et peut également la révoquer jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit au plus tard le samedi 9 janvier 2021, à zéro heure (minuit), heure de Paris. Le mandataire doit adresser son instruction de vote pour l'exercice de ses mandats sous la forme d'une copie numérisée du formulaire unique, à BNP Paribas Securities Services, par message électronique à l'adresse suivante : [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com).

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « *En qualité de mandataire* », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « *Je vote par correspondance* » du formulaire de vote. Le mandataire doit joindre une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente. Conformément au Décret, pour être pris en compte, le message électronique doit parvenir à BNP

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paribas Securities Services au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit le samedi 9 janvier 2021, à zéro heure (minuit), heure de Paris.

Conformément aux dispositions du Décret, chaque actionnaire ayant déjà voté par correspondance, donné pouvoir au président de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou donné pouvoir à un tiers peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire sous réserve que la nouvelle instruction émise par cet actionnaire parvienne à la Société (i) selon les modalités et délais précisés dans le présent communiqué s'agissant des pouvoirs donnés aux tiers, et (ii) selon les modalités et délais légaux tels que précisés dans les avis de réunion valant convocation disponibles sur le site Internet de la Société s'agissant des votes par correspondance ou des pouvoirs au président de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Ses premières instructions seront alors révoquées.

### **Questions écrites à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Les actionnaires sont invités à adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard jusqu'à la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit le 11 janvier 2021. Les réponses aux questions écrites seront publiées sur le site Internet de la Société dès que possible à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré suivant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### **Composition du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire sera présidée par Monsieur Jean-François Mouney, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles et conformément aux dispositions du Décret, la Société a désigné en qualité de scrutateurs : Biotech Avenir et l'Université de Lille, qui ont accepté ces fonctions.

### **Modalités d'accès à la retransmission de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire sera retransmise en direct en format audio sur le site internet de la Société (<https://ir.genfit.com/fr>) et une rediffusion sera disponible depuis notre site web Investisseurs <https://ir.genfit.com/fr>, dans la section « événements » et sur la page « Assemblée Générale des actionnaires », dans l'onglet « Données financières », dès que possible à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et au plus tard avant la fin du cinquième jour ouvré suivant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### **À PROPOS DE GENFIT**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GENFIT est une société biopharmaceutique avancée engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies cholestatiques et métaboliques chroniques du foie. GENFIT est pionnier dans le domaine de la découverte de médicaments basés sur les récepteurs nucléaires, fort d'une histoire riche et d'un solide héritage scientifique de près de deux décennies. GENFIT recrute actuellement des patients pour un essai clinique de Phase 3 évaluant elafibranor dans la cholangite biliaire primitive (PBC). Abordant la prise en charge clinique des patients atteints de maladies hépatiques à travers une approche intégrée, GENFIT développe également NIS4™, une technologie nouvelle de diagnostic visant à faciliter l'identification des patients atteints de NASH « à risque ». NIS4™ fait l'objet d'un accord de licence à la Société LabCorp® pour le développement et la commercialisation aux Etats-Unis et au Canada d'un test diagnostic moléculaire sanguin basé sur cette technologie. GENFIT est installée à Lille, Paris et Cambridge, MA (États-Unis). GENFIT est une société cotée sur le Nasdaq Global Select Market et sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Nasdaq et Euronext : GNFT). [www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)

### AVERTISSEMENT

Ce communiqué n'est pas une communication à caractère promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et en particulier des déclarations prospectives relatives à notre capacité à renégocier les modalités de nos OCEANes et au fait que les termes définitifs de ce projet de négociation soient approuvés par notre assemblée générale des actionnaires et par l'assemblée des porteurs d'OCEANes. L'utilisation de certains mots, comme tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », « permettre », « viser », « encourager », « être confiant » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Bien que la Société considère que ses projections soient basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la fluctuation des devises, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés au Chapitre 2 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'Enregistrement Universel 2019 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

(AMF) le 27 mai 2020 sous le numéro D.20-0503, ainsi qu'à la section 2 « Facteurs de risque » de de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 22 décembre 2020 sous le numéro D.20-0503-A01, disponibles sur les sites Internet de GENFIT ([www.genfit.fr](http://www.genfit.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commissions (« **SEC** ») américaine, y compris le Rapport Annuel Form 20-F déposé auprès de la SEC le 27 mai 2020. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce document. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'évènements futurs ou autres.

### CONTACT GENFIT

#### GENFIT | Investisseurs

Naomi EICHENBAUM – Relations Investisseurs | Tel : +1 (617) 714 5252 | [investors@genfit.com](mailto:investors@genfit.com)

#### RELATIONS PRESSE | Media

Bruno ARABIAN – Ulysse Communication | Tel : 06 87 88 47 26 | [barabian@ulyse-communication.com](mailto:barabian@ulyse-communication.com)

Hélène LAVIN – GENFIT | Tel : 03 20 16 40 00 | [helene.lavin@genfit.com](mailto:helene.lavin@genfit.com)